

sein, il ne serait pas pour autant annulé [cf. Rm 13.1-7]. Dieu permet en effet cet office à des impies pour une plus grande correction du peuple [cf. Es 3.4-12]. Et de même que Dieu donne une autorité impie pour corriger le peuple, de même, en retour, Il donne un peuple désobéissant à l'autorité impie, pour qu'ils se mordent et s'entre-dévorent et soient en fin de compte anéantis ensemble [cf. Ga 5.14-15].

### **Pourquoi l'autorité a été instituée**

L'autorité a été instituée par Dieu en raison du péché du peuple. Quand le peuple s'est détourné de Dieu pour marcher selon la chair, Dieu a dit : « *Mon Esprit ne se querellera pas toujours avec l'homme, car il n'est que chair* » [Gn 6.3]. C'est pourquoi, après le déluge Il a établi sur eux une autorité, qui devait être le bâton de sa colère et de sa vengeance [cf. Es 10.5], destiné à répandre le sang de ceux qui avaient répandu le sang [cf. Gn 9.5-6]. De même, quand Israël s'est de nouveau détourné du Seigneur son Roi, L'abandonnant et réclamant un roi, Dieu dit à Samuel : « *Ce n'est pas toi qu'ils rejettent, c'est Moi. Ils ne veulent plus que Je règne sur eux. Comme ils ont agi depuis le jour où Je les ai fait monter d'Égypte jusqu'aujourd'hui, <102> m'abandonnant pour servir d'autres dieux, ainsi agissent-ils aussi envers toi. Maintenant donc, écoute leur voix et donne-leur un roi* » [1 S 8.7-9].

Par ce qui vient d'être dit, on voit bien comment la fonction des autorités a pris de plus en plus d'importance, ainsi que son origine, à savoir la colère de Dieu, comme il est aussi écrit : « *Tu dis : Donne-moi un roi. Je te donne un roi dans ma colère, et dans ma fureur Je le reprends* » [Os 13.10-11]. Il est donc clair que l'autorité n'a pas été donnée par grâce mais par disgrâce et colère, après que le peuple se fut détourné. Puisqu'il a abandonné Dieu en suivant la chair, la chair devait aussi les dominer en retour.

L'autorité reste donc une figure, un signe et un souvenir de l'éloignement du peuple par rapport à Dieu [cf. 1 S 8.7-22]. Elle est devenue, à juste titre, pour tous un motif d'interroger leur conscience et de réfléchir sur la direction qu'ils ont prise en tombant, afin qu'ils reviennent vite à Dieu pour retrouver la grâce perdue. Mais peu nombreux sont ceux qui réfléchissent à cela de cette manière. Ils demeurent donc dans leurs péchés. En outre, l'auto-

rité étant servante de la colère et de la vengeance de Dieu, elle est en même temps une annonce de la colère et de la fureur de Dieu – bien réelles – qui se perpétuent à l'encontre des pécheurs sans avoir de fin [cf. Rm 13.3-4; 1 P 2.13-17].

### Si l'autorité peut être chrétienne

Un tout autre royaume, un tout autre règne a commencé, car ce qui est ancien doit cesser et finir. C'est ce que signifiait la figure du royaume juif, qui a existé jusqu'au Christ, comme l'Écriture l'annonçait : *Le sceptre ne s'écartera pas de Juda jusqu'à ce que vienne le héros* – le Christ [Gn 49.10]. Il a donc pris fin, il a cessé, il fut détruit en Christ, qui siège désormais sur le <103> trône de son père David [cf. Ps 2.1-7]. Il est devenu le Roi de tous les vrais Israélites. Il a inauguré un Règne nouveau, qui ne ressemble pas à l'ancien et qui n'est pas gouverné par le glaive temporel [cf. Mt 28.18; Ph 2.9-11].

Le régime des Juifs – qui constituaient en ce temps-là le peuple de Dieu – a pris fin en Christ et leur a été pris. Il est évident qu'en Christ cela n'a plus lieu d'être. Le Christ ne veut régner sur les chrétiens qu'avec son glaive spirituel [cf. Hé 4.12-13]. Le pouvoir du glaive temporel a été pris aux Juifs et remis aux païens. Cela signifie que désormais le peuple de Dieu n'a plus à le porter. Il n'utilisera plus le glaive temporel pour gouverner. Il gouvernera et sera conduit par le seul Esprit du Christ [cf. Jn 16.13-15; Rm 8.1-17]. Le fait que le glaive temporel soit remis aux païens signifie que ceux qui ne sont pas soumis à l'Esprit du Christ, à savoir tous les païens et infidèles, seront punis et châtiés par ce moyen. L'autorité garde donc sa raison d'être en dehors de Christ mais non pas en Christ [cf. Rm 13; Tt 3.1-7; 1 P 2.6-18].

Dieu est en Christ le seul Roi et Souverain sur son peuple, comme il est écrit : *À chaque peuple Dieu a préposé un chef, mais Israël est la part du Seigneur* [Si 17.17]. Roi spirituel, Il a aussi des serviteurs spirituels. Il manie le glaive spirituel, Lui et tous ses serviteurs, qui *pénètre jusqu'à diviser âme et esprit* [Hé 4.12]. Le Fils est investi par le Père [cf. Mt 28.18; Ph 2.9-11], comme il est écrit : *« Moi, j'ai sacré mon roi sur Sion, ma montagne sainte »* [Ps 2.6], non pas dans la colère [cf. Os 13.10-11], comme les autres, mais Il est donné dans la bénédiction. Il est donc devenu pour nous tous la

cause de notre bénédiction, comme cela était promis : *Toutes les nations seront bénies en Lui* [Gn 12.1-3; Ga 3.8].

<104> À l'un il fut commandé de verser le sang pour le sang [cf. Gn 9.6], à l'autre de gagner les âmes des hommes [cf. Jn 12.47]. À l'un de venger le mal [cf. Ex 21.12-27], mais à l'autre de rendre le bien. À l'un de haïr ses ennemis, à l'autre de les aimer [cf. Mt 5.21-24]. Le Christ est ainsi Roi de tous les rois. Oui, Il est le contraire des princes de ce monde, comme Il le dit : « *Ma royauté n'est pas de ce monde. Si ma royauté était de ce monde, les miens auraient combattu pour Moi* » [Jn 18.36]. Il inaugure donc un tout autre Royaume, une tout autre souveraineté [cf. Ph 2.5-11]. Et Il veut que ses serviteurs s'y soumettent et deviennent semblables à Lui [cf. Mt 10.37-39; Lc 14.26-27]. C'est pourquoi Il leur dit encore : « *On appelle les chefs des nations gracieux seigneurs et les grands les tiennent sous leur domination. Il ne doit pas en être ainsi parmi vous. Au contraire, si quelqu'un veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur* » [cf. Mt 20.25-28; Lc 22.25-27]. La souveraineté du Christ et de ses serviteurs consiste donc en l'abandon de toute gloire mondaine. Plus on s'en écarte, plus on devient glorieux dans le Royaume du Christ, comme l'indique la parole : « *Tout homme qui s'élève sera abaissé, mais celui qui s'abaisse sera élevé* » [Lc 18.14; cf. Mc 9.33-35; 1 P 5.5-6].

Désormais, puisque en Christ notre Roi réside la plénitude de la bénédiction de Dieu [cf. Col 1.19-23], puisqu'Il est Lui-même cette bénédiction [cf. Ga 3.8-9], tout ce qui fut donné dans la colère doit prendre fin en Lui et ne peut subsister avec Lui. L'autorité ayant été donnée dans la colère [cf. Os 13.11], elle ne peut ni s'adapter ni subsister avec le Christ. Un chrétien ne sera donc pas magistrat et un magistrat ne sera pas chrétien, car un enfant de la bénédiction ne peut pas être un serviteur de la vengeance [cf. Lc 9.51-56]. De même, le glaive temporel ne règne plus en Christ. Seul le glaive spirituel règne sur les chrétiens. Ils ne méritent pas le glaive temporel, et d'ailleurs n'en ont plus besoin [cf. Rm 13.7-10].

On pourrait répliquer : « Il faut le glaive temporel à cause des méchants ». À cela nous avons déjà donné une réponse. <105> Nous avons dit que le pouvoir du glaive a été remis aux païens pour punir leurs malfaiteurs. Mais cela ne nous concerne pas, comme Paul le dit : « *Est-ce à moi de juger ceux du dehors?* » [1 Co 5.12]. Aucun chrétien ne peut donc régner sur le monde.

On pourrait encore répliquer : « Mais alors, selon cette opinion, le chemin de la vie serait fermé aux autorités ». À cela nous répondons non. Car le Christ dit : « *Venez à Moi, vous tous qui peinez sous le poids du fardeau, et Moi Je vous donnerai le repos* et Je prendrai soin de vos âmes » [Mt 11.28]. Cette liberté existe pour tout homme, pour le magistrat comme pour le sujet. Celui qui veut aller au Christ, Il ne le jettera pas dehors [cf. Jn 6.37].

Si donc un magistrat abandonne ses honneurs avec le Christ, s'il s'abaisse avec Lui [cf. Ph 2.5-8], s'il laisse Christ seul agir en lui, le chemin de la vie ne lui est pas plus fermé que pour les autres [cf. Ga 2.20]. Le Christ, quand Il commence son œuvre en l'homme, ne produit rien d'autre que ce qu'Il fait Lui-même. Or, Il a pris la fuite quand on a voulu Le faire roi [cf. Jn 6.15]. Mais pour un magistrat qui conserve tous ses honneurs, le Christ dit : « *Quiconque ne renonce pas à tout ce qui lui appartient, et même à sa propre vie, ne peut être mon disciple* » [Mt 10.37-39; Lc 14.33]. Il en découle que, non seulement les autorités, mais tous ceux qui s'attachent à ce qui est créé, qui ne veulent pas abandonner cela pour le Christ, ne sont pas chrétiens [cf. Mt 19.27-30].

## La guerre

Le Christ, Prince de la Paix, a instauré et acquis par son propre sang un Royaume qui lui appartient, à savoir l'Église [cf. Lc 2.8-20; Ep 5.23-27]. Toute guerre temporelle n'a donc plus lieu d'être dans ce Royaume, selon les anciennes promesses : *C'est de Sion que vient l'instruction et <106> de Jérusalem la parole du Seigneur. Il sera juge entre les nations, l'arbitre de peuples nombreux. Martelant leurs épées, ils en feront des socs, de leurs lances, ils feront des serpes, faucilles et faux. On ne brandira plus l'épée nation contre nation, on n'apprendra plus à se battre* [Es 2.1-4; Mi 4.1-4].

Un chrétien ne fera donc pas la guerre. Il ne maniera pas non plus le glaive temporel pour exercer la vengeance, comme Paul nous y exhorte en disant : « *Ne vous vengez pas vous-mêmes, mes bien-aimés, mais laissez agir la colère, car le Seigneur dit : À Moi la vengeance, c'est Moi qui rétribuerai* » [Rm 12.14-21; cf. Dt 32.35; Hé 10.30]. Si la vengeance appartient à Dieu, elle ne nous appartient pas. Il faut la Lui laisser. Nous ne pouvons ni l'exercer ni la pratiquer. En tant que disciples du Christ, nous avons à montrer et à

témoigner de sa nature. Or, bien qu'Il aurait pu le faire, Il ne rendait pas le mal pour le mal [cf. 1 P 2.19-23]. En effet, Il aurait fort bien pu se protéger contre ses ennemis, les Juifs, en renversant, par une seule parole, tous ceux qui voulaient L'arrêter [cf. Jn 18].

Pourtant, bien qu'Il en possédât le pouvoir, Il ne l'a pas fait et Il n'a pas voulu laisser d'autres personnes le faire. Il a en effet dit à Pierre : « *Remets ton épée à sa place* » [Mt 26.52; Mc 14.47; Jn 18.10-11]. Ici, on voit bien comment notre roi dépouille ses ennemis avec une puissante armée, comment Il est vainqueur de ses ennemis et comment Il exerce la vengeance : Il ramasse l'oreille coupée de Malchus et la lui remet [cf. Lc 22.47-53]. Et Celui qui a fait cela dit : « *Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il prenne sa croix, et qu'il Me suive* » [Mt 16.24; Mc 8.34-35].

Le Christ exige donc que nous agissions comme Lui. C'est pour cela qu'Il nous a donné ce commandement : « *Vous avez appris qu'il a été dit : œil pour œil et dent pour dent. Et Moi Je vous dis de ne pas résister au <107> méchant. Au contraire, si quelqu'un te gifle sur la joue droite, tends-lui aussi l'autre* » [Mt 5.38-39]. Il est bien évident ici que l'on ne peut ni se venger soi-même, ni faire la guerre. On doit au contraire *livrer son dos à ceux qui frappent, les joues à ceux qui arrachent la barbe* [Es 50.6], c'est-à-dire supporter tout avec patience et mettre son espérance dans le vrai Dieu qui rétribuera [cf. Dt 32.35-36; Jl 3.1-2].

Malgré cela, on pourrait répliquer que David, lui qui était aimé de Dieu, avec d'autres saints, a fait la guerre [cf. Gn 14.14-16; Nb 31.1-8; Jos 6; 8.1-29; 9.1-2; Jg 4; 1 S 17.20-52]. On pourrait donc bien encore la faire, avec de bonnes et justes raisons. Nous répondons : Non! Le fait que David et beaucoup d'autres saints aient fait la guerre mais que nous ne devons pas la faire, est explicite dans les paroles citées ci-dessus : « *Vous avez appris qu'il a été dit : œil pour œil et dent pour dent. Et Moi Je vous dis de ne pas résister au méchant* » [Mt 5.38-39]. Le Christ fait Lui-même la différence. Il est donc inutile de s'attarder sur la question. Il est évident qu'un chrétien ne peut ni faire la guerre ni exercer la vengeance [cf. Lc 9.51-56; Rm 12.19]. Celui qui néanmoins le fait abandonne et renie le Christ, ainsi que sa nature.

## L'impôt

Puisque l'autorité est instituée par Dieu avec l'attribution de son office, l'impôt à payer est institué et ordonné dans ce but. Paul le dit : « *C'est la raison pour laquelle vous payez des impôts* » [Rm 13.6; cf. 1 P 2.13-17; Si 17.17; 1 S 8.10-22]. En ce qui nous concerne, nous payons donc volontiers les cens, les rentes, les péages ou quelque autre impôt. Nous ne répugnons pas à cela, parce que nous l'avons appris de notre Maître le Christ. Lui-même ne se contentait pas de payer l'impôt [cf. Mt 17.24-27], mais exigeait aussi des autres qu'ils le fassent en disant : « *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* » [Mt 22.15-21; Mc 12.13-17; Lc 20.20-25]. <108> Nous-mêmes, ses disciples, nous tenons à suivre et à observer ce commandement avec le plus grand soin et à ne pas nous opposer à l'autorité en cette matière. Par contre, nous ne donnons rien pour la guerre, quand l'impôt est réclamé en vue de massacrer et de répandre le sang. Nous ne le faisons pas par affront ou par malice, mais par crainte de Dieu, afin de *ne pas participer aux péchés d'autrui* [1 Tm 5.22].

On pourrait nous rétorquer : « Dans la mesure où il faut payer l'impôt à qui de droit, il n'est pas juste que vous vous y opposiez » [cf. Rm 13.7]. Nous répondons à cela : Nous ne refusons absolument pas de payer l'impôt à qui de droit et comme il se doit. Car Dieu – comme on l'a dit – a ordonné l'impôt en faveur des autorités qui le perçoivent et le prélèvent tous les ans [cf. 1 S 8.7-18]. Pour cette raison, nous ne refusons pas de le payer.

Mais qu'il s'ensuive des paroles de Paul que l'on ait à satisfaire tous les caprices des autorités, non ! Les paroles de Paul montrent la justesse de notre propos dans le même passage quand il dit : « *Rendez à chacun ce qui lui est dû* », l'impôt à qui l'impôt est dû. Il ne dit pas, « ce qu'il veut et autant qu'il veut », mais « *à chacun ce que vous lui devez* » [Rm 13.6-7]. Il parle ici des impôts ordonnés par Dieu qui sont payés annuellement [cf. 1 S 8.11-17]. Par contre, ce qui n'est pas ordonné par Dieu et qui n'est pas payé annuellement, on n'a pas à le verser par devoir ou par obligation. On le verse de bon gré ou encore, dans les temps qui sont les nôtres, sous l'oppression et la contrainte de la violence.

Payer de tels impôts ne trouve son origine ni dans ces versets, ni dans les paroles du Christ qui a ordonné de rendre à César ce qui

est à César [cf. Mt 22.15-21; Mc 12.13-17; Lc 20.20-25]. Car le Christ aussi n'a parlé que du paiement annuel de la taxe qui était levée au temps de l'empereur Auguste, puis qui s'est prolongée continuellement [cf. Lc 2.1-5]. <109> En ce temps-là, il n'y avait ni guerre ni rumeur de guerre. On ne percevait ni ne donnait l'impôt dans ce but. C'était comparable à ce qui se passe aujourd'hui, quand le landgrave impose au pays une taxe sur le bois : celui qui va au bois avec une charrette paye un florin par an, celui qui y va avec une brouette un demi-florin, et celui qui le porte à la maison un quart de florin. Le Seigneur ne demande pas de s'opposer à ces taxes. Contrairement à l'impôt du sang, on les payera volontiers. Nous ne nous y opposons donc en aucune façon, étant bien disposés à les payer. Par contre, quand on combat contre notre conscience, nous devons et nous voulons *obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* [Ac 5.29].

### La fabrication des épées

Puisque, comme on l'a dit, les chrétiens doivent transformer leurs épées en les forgeant ou les ranger [cf. Es 2.1-4; Mi 4.1-3], il est encore moins question pour eux d'en fabriquer, d'autant plus que leur seule utilité est de massacrer, de blesser et d'exterminer d'autres hommes. Or, le Christ n'est pas venu exterminer les hommes [cf. Jn 12.47]. Il défend donc à ses disciples de le faire, en disant : « Ne savez-vous pas de quel Esprit vous êtes les enfants ? » [cf. Lc 9.55]. Il veut dire par là : « L'Esprit de grâce vous enseigne-t-Il à détruire les autres ? Ou alors voulez-vous agir selon la chair, et abandonner l'Esprit dont vous êtes devenus les enfants ? Ne savez-vous donc pas que je ne suis pas venu pour détruire les hommes ? Pour devenir mes disciples, que mon Esprit domine sur vous, et ne marchez pas selon la chair [cf. Ga 3.2-14], car *sous l'empire de la chair on ne peut plaire à Dieu* » [Rm 8.8].

Puisque les chrétiens ne pratiquent ni n'exercent la vengeance [cf. Mt 5.21-24; Rm 12.14], ils n'ont pas à confectionner l'instrument <110> qui est utilisé par les autres hommes pour exercer la vengeance et la destruction, sans quoi ils deviendraient participants du péché d'autrui [cf. 1 Tm 5.22]. Nous ne fabriquons donc ni glaives, ni lances, ni arquebuses, ni autres armes du même genre. Par contre nous avons le droit de fabriquer, et nous le fai-